

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131129-2013_A195-DE
Date de télétransmission : 06/12/2013
Date de réception préfecture : 06/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A195

OBJET : Ressources - Admissions en non valeur - Budget principal et budget annexe du service public d'assainissement non collectif

Le 29 novembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTI Régis – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHAINE Dominique – GUINIERI Frédéric suppléé par ODERMATH Eric – JAUME Emmanuelle suppléée par LUVERA Georges – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne – PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à LONG Danielle – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy – CLAVEL Caroline donne pouvoir à GRANIER Michel – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à LAFON Henri – DEMENGE Jean donne pouvoir à BURLE Christian – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à CHEVALIER Eric – FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – JOUVE Mireille donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à PIERRON Liliane – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à DESCLOUX Odette – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à DEVESA Brigitte – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PELLENCE Roger donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri – SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à GERACI Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BONFILLON Jean – BRAMI Helliot – BRUNET Danièle – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – DECARA Yannick – DILLINGER Laurent – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUINDE André – JOISSAINS Sophie – LOUIT Christian – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – PORTE Henri-Michel – ROUGIER Jacques – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : RIVORY Olivia

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_09

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources - Finances

Objet : Admission en non valeur – Budget principal et budget annexe du service public d'assainissement non collectif
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'objet du présent rapport est de se prononcer sur l'admission en non valeur des sommes portées sur les états de créances irrécouvrables produits par le trésor public. Le trésorier ayant par ailleurs épuisé tous les moyens d'exécution mis à sa disposition par des mesures législatives et réglementaires afin de récupérer les sommes.

Exposé des motifs :

Le trésorier principal d'Aix et Campagne a fait parvenir les états des produits irrécouvrables pour les années 2004-2007-2008-2009-2010-2011-2012, en demandant l'admission en non valeur pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes.

Il est à signaler que Monsieur le Trésorier Principal a épuisé tous les moyens mis à sa disposition par des mesures législatives et réglementaires afin de recouvrer les sommes.

En outre, l'admission en non valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable.

La liste des créances irrécouvrables d'un montant de 11 229,02 € pour le budget principal et d'un montant de 3 584,00 € pour le budget annexe du service public d'assainissement non collectif soit un total de 14 813.02 € est consultable sur simple demande à la direction des finances.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 ;

VU l'avis de la Commission des finances du 15 octobre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 7 novembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'admission en non valeur des sommes précitées qui font l'objet d'une inscription budgétaire sur les comptes 6541 « créances admises en non valeur et 6542 intitulé « créances éteintes » pour le budget principal et sur le compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » pour le budget annexe du service public d'assainissement non collectif.

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
Inconnue	2007	T-18	250	npai et demande renseign. Négative	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-51	116	poursuite sans effet	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-54	290	npai et demande renseign. Négative	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-58	290	combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-61	290	npai et demande renseign. Négative	
Inconnue	2008	T-62	290	npai et demande renseign. Négative	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-83	290	combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	T-22	290	npai et demande renseign. Négative	
Inconnue				poursuite sans effet	
Inconnue	2009	T-23	120	poursuite sans effet	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	T-25	220	poursuite sans effet	
Particulier	2009	T-79	220	npai et demande renseign. Négative	
Société	2011	T-12	290	npai et demande renseign. Négative	
Société	2011	T-13	290	npai et demande renseign. Négative	
Particulier	2011	T-44	130	poursuite sans effet	
Particulier				combinaison infructueuse d actes	
Particulier	2011	T-44	130	poursuite sans effet	
Particulier				combinaison infructueuse d actes	
Société	2012	T-68	78	combinaison infructueuse d actes	

3 584,00

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
Inconnue	2004	T-697	2 189,21	npai et demande renseign. Négative	
Inconnue				poursuite sans effet	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2007	T-9	569,77	Surendettement et décision effacement de dette	
Inconnue	2008	T-1047	80	poursuite sans effet	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-1174	80	poursuite sans effet	
Inconnue	2008	T-1177	80	poursuite sans effet	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-880	1 115,65	personne disparue	
Inconnue				npai et demande renseign. Négative	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2008	T-881	1 125,65	pv perquisition et demande renseignement négative	
Inconnue	2009	T-23	130	combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	T-513	120	poursuite sans effet	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	T-626	9,38	npai et demande renseign. Négative	
Inconnue	2009	T-699	57,02	poursuite sans effet	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	T-700	44,08	poursuite sans effet	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2009	T-807	24,82	npai et demande renseign. Négative	
Inconnue				combinaison infructueuse d actes	
Inconnue				Créance minimale	
Inconnue	2009	T-808	778,29	pv perquisition et demande renseignement négative	
Société	2010	T-554	123,36	npai et demande renseign. Négative	
Société				combinaison infructueuse d actes	
Société				Créance minimale	
Particulier	2010	T-559	209,68	npai et demande renseign. Négative	
Particulier				poursuite sans effet	
Inconnue	2010	T-913	1 820,93	npai et demande renseign. Négative	
Inconnue				poursuite sans effet	

Inconnue										
Inconnue	2010	T-914			1 884,82				combinaison infructueuse d actes npai et demande renseign. Négative	
Inconnue									poursuite sans effet	
Inconnue									combinaison infructueuse d actes	
Particulier	2011	T-1118			55				poursuite sans effet	
Particulier									combinaison infructueuse d actes	
Particulier	2011	T-278			65				poursuite sans effet	
Particulier	2011	T-30			5				Créance minimale	
Particulier	2011	T-34			30				Créance minimale	
Particulier	2011	T-797			21				poursuite sans effet	
Particulier									Créance minimale	
Particulier	2011	T-798			19				poursuite sans effet	
Particulier									Créance minimale	
Particulier	2011	T-799			35				npai et demande renseign. Négative	
Particulier	2011	T-800			14				poursuite sans effet	
Particulier									Créance minimale	
Particulier	2011	T-81			5				npai et demande renseign. Négative	
Particulier	2012	T-5			50				poursuite sans effet	
Particulier									combinaison infructueuse d actes	

10 741,66

55900 - COM. D'AGGLO. DU PAYS D'AIXPrésentation en non valeurs
arrêtée à la date du 03/06/2013**Numéro de la liste 756703231**

Le comptable du Trésor soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.
Il demande en conséquence, l'admission en non-valeur de ces pièces pour le montant total de 487,36 €

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
Inconnue	2008	T-1043	80	Surendettement et décision effacement de dette	
Inconnue	2009	T-625	407,36	Surendettement et décision effacement de dette	

487,36**TOTAL**

OBJET : Ressources - Admissions en non valeur - Budget principal et budget annexe du service public d'assainissement non collectif

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	123
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	123
Majorité absolue	62
Pour	123
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

05 DEC. 2013